

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-130

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 décembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE et Mme Valérie Isabelle BONIN.

OBJET :

Acquisition d'un bâtiment à
vocation économique à
Saint-Yrieix

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Gilles DELANGE donne pouvoir à Francis LATRONCHE
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE : Mme Monique PLAZZI

Rapporteur : François BOISSERIE

Vu l'avis n°2017-187VO195 du 12 juin 2017 émis par la Division Domaine de la DGFIP joint en annexe ;

Vu la délibération n°2017-061a qui n'identifiait pas correctement les propriétaires des biens à acquérir ;

Considérant que ladite délibération n'a pas connu de début d'exécution ;

Considérant que la compétence « développement économique » est dévolue aux EPCI ;

Considérant le courrier du 3 mai 2017, par lequel Monsieur Jean-Paul MARQUET, au nom de la SCI L'ESSOR et de la société PORCELAINES JPM, a confirmé à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix qu'il était vendeur de son bâtiment industriel situé sur le site du Chevrier à Saint-Yrieix et cadastré en section WM n°41 et en partie en section WM n°120 (plan en annexe) ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'annuler** la délibération n°2017-061a du 15 juin 2017.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20171219-DC2017310265-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **21 DEC. 2017**

- **d'acquérir** au prix de 300 000 € le bâtiment industriel à la Société PORCELAINES JPM, ainsi que son assiette à la SCI L'ESSOR cadastrés en section WM n°41 et en partie en section WM N°120 et situés à Saint-Yrieix-la-Perche.

- **de désigner** Maître Jacques DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix-la-Perche pour procéder aux formalités légales et d'usage de transfert de propriété à titre onéreux.

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20171219-DC2017310265-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.